

Un tel chaos ne peut durer encore bien longtemps dans la province de Québec. Il appartient aux autorités de rétablir l'ordre. L'application des lois relève des autorités municipales, provinciales et fédérales.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) nous a dit qu'à la demande des autorités de la ville de Montréal et de la province de Québec, l'aide avait été donnée afin de pouvoir remédier à une situation qui menaçait l'existence même des citoyens.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, si ma mémoire est bonne...

**Une voix:** ...de jeudi à vendredi...

**L'hon. M. Ricard:** ...de jeudi à vendredi, après avoir eu des consultations avec son cabinet, le premier ministre a décidé d'appliquer les mesures de guerre. De son propre aveu, il y a dans ces mesures beaucoup plus de pouvoirs que le gouvernement n'en a besoin pour faire face à la situation.

On nous demande d'approuver cette mesure et les ministériels nous blâment de ne pas voir les choses exactement du même œil qu'eux. Il incombe aux députés de l'opposition de se rendre compte de ce qu'on leur demande de faire dans le meilleur intérêt de la population du Canada et, en particulier, de la province de Québec et de Montréal.

Monsieur l'Orateur, étant donné le poste qu'occupe à la Chambre l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), j'aurais pensé que des informations additionnelles lui auraient été communiquées par le premier ministre. Cependant, j'ai tout lieu de croire que les informations additionnelles qu'aurait reçues le chef de l'opposition sont minimes, comparées à celles que nous possédons nous-mêmes.

Il semble que le très honorable premier ministre a décidé de laisser au chef de l'opposition le soin de se renseigner dans les journaux plutôt que de lui faire confiance dans une crise aussi grave que celle que nous traversons et lui fournir les renseignements susceptibles de rendre service non seulement au chef de l'opposition lui-même mais également à tous les députés de l'opposition et, de ce fait, à la nation tout entière.

Monsieur l'Orateur, je disais que c'était notre privilège et notre droit de critiquer le gouvernement et de nous assurer que les mesures qu'il propose sont bien les meilleures. Or, nous ne sommes pas les seuls à nous poser des questions au sujet du blanc-seing que nous demande actuellement le gouvernement libéral.

J'ai en main un éditorial de M. Claude Ryan, du journal *Le Devoir*, qui, sûrement, peut être considéré comme un homme impartial, comme...

**Une voix:** C'est vous qui le dites.

**L'hon. M. Ricard:** L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a toujours cette amabilité qui le caractérise. Je crois qu'il a admis cela alors qu'il haranguait les employés des syndicats pour les inciter à la grève. Je crois qu'il en a pris l'habitude et qu'il ne peut s'en défaire. Il vient de me dire que je ne savais pas ce que je disais. Il m'a déjà dit: C'est pas vrai ce que vous dites là, et il a une façon particulière...

**L'hon. M. Marchand:** ...de dire bêtement les choses bêtes.

**L'hon. M. Ricard:** ...de se faire connaître.

Je crois qu'il a abusé de ses droits au temps où il haranguait les ouvriers pour les soulever contre les employeurs.

**M. Prosper Boulanger (Mercier):** Des mensonges à la Ricard, c'est exactement vous «tout cuit». Vous êtes en train de faire vos élections. C'est la même chose que lorsque vous faites du porte à porte.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur l'Orateur, l'interjection de l'honorable député de Mercier nous donne un exemple de la liberté et de la démocratie que veulent nous laisser ces gens. J'ai écouté tous les discours qui ont été prononcés en cette enceinte et je n'ai interrompu personne. J'ai écouté l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale ainsi que l'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

**L'hon. M. Marchand:** On vous écoute aussi.

**L'hon. M. Ricard:** Enfin, j'ai écouté religieusement tous ceux qui ont parlé sur ce sujet, parce qu'il est simplement poli de le faire. Je demanderais qu'on soit également poli à mon égard. Je comprends que c'est peut-être beaucoup demander au député de Mercier, je crois qu'il a passé à côté de la politesse et il ne la reconnaîtrait même pas s'il la rencontrait.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais tout d'abord rappeler aux honorables députés que le député de Saint-Hyacinthe a la parole. Quant à ce dernier, je me permettrai de lui rappeler qu'il doit s'adresser à la présidence.

**L'hon. M. Ricard:** J'ai bien l'impression que c'est ce que je faisais, monsieur l'Orateur.

A tout événement, pour revenir à l'éditorial de M. Ryan, j'aimerais citer cet extrait:

Aux prises avec une situation inédite qu'aucun gouvernement comparable du monde atlantique n'a dû encore envisager, le gouvernement Bourassa devait montrer qu'il a le plus haut respect de la vie. Il devait aussi trouver une formule susceptible de constituer un premier pas vers la réintégration dans le processus démocratique d'éléments provisoirement égarés au chapitre des méthodes d'action, mais dont les convictions politiques et sociales correspondent à celles de milliers de leurs concitoyens.

Ce double défi était très exigeant. Il obligeait le gouvernement à ne pas céder aux pressions réclamant de lui un déploiement de force plus impressionnant. Il l'obligeait à faire passer au second rang les considérations d'orgueil et de puissance. Il l'obligeait à donner un début de reconnaissance à un mouvement dont on peut contester les objectifs et réprouver les méthodes, mais dont on ne saurait nier la réalité. C'était une voie difficile, laborieuse, ingrate. C'était néanmoins la voie la plus généreuse et, à long terme, la plus réaliste.

Il n'y a pas que nous qui nous posons des questions au sujet de ce qui nous est demandé. Nous sommes tous en faveur, je l'espère, du rétablissement de l'ordre. Nous